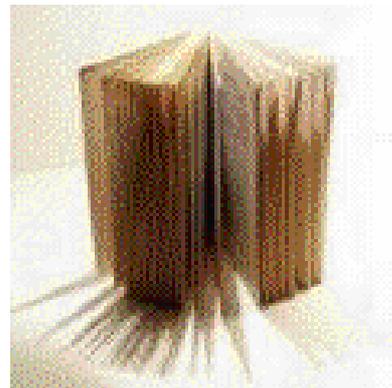


Conseil économique et social régional



Avis et rapports du CESR Rhône-Alpes

Mandature 1995-2001

SOMMAIRE

Agriculture	p. 2
Aménagement du territoire	p. 2
Collectivité territoriale	p. 4
Culture	p. 5
Economie	p. 6
Education - Enseignement supérieur	p. 9
Environnement	p. 12
Finances	p. 13
Institutions publiques	p. 15
Social	p. 15
Sport - Tourisme	p. 17
Transport	p. 19
Travail – Emploi	p. 22
Urbanisme – Habitat	p. 24

AGRICULTURE

Qualité (La) des produits agro-alimentaires : une chance pour le développement économique de Rhône-Alpes : séance du 17-07-2001

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 2000 - 125 p., bibliographie

Autosaisine. Après avoir défini la notion de qualité, les attentes du consommateur et les enjeux de la traçabilité, le rapport s'attache plus particulièrement aux différents signes de qualité européens, français, régionaux ; aux procédures d'acquisition de ces certifications, appellations et labellisations ; à la mise en place d'une démarche qualité ; aux contrôles effectués par l'Etat et les organismes certificateurs privés ou publics ; au coût de la qualité. Le rôle de la distribution et des différents systèmes de commercialisation est ensuite développé. Puis un chapitre reprend les résultats d'une étude de l'INRA sur le lien entre qualité et développement territorial en introduction à la réflexion propre au CESR. La dernière partie est consacrée aux propositions du CESR, dont les deux idées fortes sont la communication et l'aide aux acteurs de la filière agricole et alimentaire au développement de démarches qualité.

INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE/QUALITE/IDENTIFICATION DES PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES
RHONE-ALPES

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Bilan d'exécution du contrat de plan Etat-Région pour l'année 2000 : séance du 19-10-2001

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 2001 - 27 p., annexes

L'avis fait suite à une saisine obligatoire de la Présidente du Conseil Régional. Le CESR est consulté chaque année sur le compte rendu d'exécution du Contrat de Plan Etat-Région. Il formule des observations générales et des observations particulières pour chacun des articles du contrat.

CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION/REGION RHONE-ALPES

Existe aussi pour les années 1995, 1996, 1997, 1998, 1999 et 2000

Contribution à l'élaboration d'un schéma régional d'aménagement et de développement du territoire à 20 ans : séance du 21-04-1999

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1999 - 50 p., annexes

Auto-saisine. Le rapport présente les principes fondateurs d'un schéma, les tendances lourdes propres à Rhône-Alpes (vieillesse de la population, concentration géographique des activités et des hommes, internationalisation, emploi, insertion professionnelle, fragilité de l'économie...) dont découleront les stratégies à mettre en oeuvre, et les 4 axes prioritaires qui structurent les propositions du CESR : une région qui entreprend, une région où l'on vit mieux, une région ouverte, une région solidaire. Ces axes ont en commun un double objectif : mettre au centre l'homme pluridimensionnel dans toutes ses aspirations, développer les territoires qui structurent Rhône-Alpes dans une double perspective de compétitivité européenne et de solidarité intrarégionale.

Participation (La) des acteurs socio-économiques locaux aux contrats globaux de développement et pays : séance du 16-06-2000

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 2000 - 17 p.,
annexes

Saisine. Le CESR prévoit désormais que les Pays et les agglomérations puissent "organiser librement" des conseils de développement composés de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs. Pour élaborer ses propositions concernant la deuxième génération de contrats globaux de développement, le CESR se base sur des constats qui portent sur le lien entre ces dispositifs et l'identité du territoire, l'association des acteurs socio-économiques et la communication. Il émet ensuite ses propositions.

CONTRAT GLOBAL DE DEVELOPPEMENT/PAYS/DEVELOPPEMENT LOCAL

Projet (Le) de contrat de plan Etat-Région 2000-2006 : séance du 26- 01-2000

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 2000 - 34 p.,
annexes

Saisine. La loi prévoit la consultation du CESR sur le projet de contrat Etat-Région avant son examen par le Conseil Régional. Le CESR donne son avis sur les aspects qualitatifs du contrat (lisibilité, outil catalyseur entre l'Etat et la Région, intégration de la politique d'égalité des chances entre les femmes et les hommes, ouverture aux régions transfrontalières, articulation avec les fonds européens, convergence des priorités...) et les caractéristiques des différentes thématiques proposées à la contractualisation. Le contrat a des effets bénéfiques pour Rhône-Alpes : le respect des engagements financiers de chacun des partenaires, et la recherche de la cohérence et de la cohésion de tous les acteurs autour des objectifs contractualisés.

CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION/REGION RHONE-ALPES

Rapport d'évaluation de la procédure des contrats globaux de développement : séance du 19-11-1999

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1999 - 11 p.,
annexes

Le CESR est appelé à formuler un avis sur le rapport d'évaluation de la procédure des contrats globaux de développement (CGD) élaboré par le cabinet ORCA. Après des critiques sur la forme, le CESR relève de nombreux points positifs sur le fond, comme la conformité entre l'analyse sur les périmètres des CGD et la perception qu'en a l'Assemblée socioprofessionnelle, ainsi que l'importance accordée à l'établissement de contrats sur la base d'une vraie stratégie de développement local.

CONTRAT GLOBAL DE DEVELOPPEMENT/DEVELOPPEMENT LOCAL

Schémas (Les) de services collectifs : séance du 21-03-2001

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 2001 - 99 p.

Saisine. Institués par la loi du 29 juin 1999, ces schémas permettent de définir collectivement, dans le cadre d'une consultation régionale et nationale, les grandes politiques sectorielles qui contribuent à la structuration des territoires, et seront ensuite adoptés par décret. Ils sont au nombre de neuf : enseignement supérieur et recherche ; culture ; santé ; information et communication ; transports de marchandises ; transports de personnes (ces deux schémas sont regroupés dans l'avis) ; énergie ; espaces naturels et ruraux ; sport. Le CESR a choisi de présenter ses observations schéma par schéma et propose en introduction des observations d'ordre général. Il en ressort des appréciations différenciées selon les schémas, mais qui soulignent un manque général d'anticipation de l'Etat et un risque important de transfert des charges sur les collectivités locales dans certains domaines.

PLANIFICATION REGIONALE/SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
RHONE-ALPES

Stratégie (La) de l'Etat en Rhône-Alpes : séance du 25-03-1999

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1999 - 25 p.,
annexes

Saisine. Conformément à la circulaire du Premier Ministre du 31-07-1998, le CESR est amené à se prononcer sur le document "Stratégie de l'Etat en Rhône-Alpes" préalable au contrat de plan 2000-2006. Le CESR formule son avis en deux parties : des observations générales, et des observations sectorielles. Selon le CESR, ce document propose un diagnostic incomplet des forces et faiblesses de Rhône-Alpes et énonce des objectifs généraux, qui sont assez peu déclinés en programmes ou plans d'actions, ceci entraînant parfois l'incertitude quant à la position de l'Etat.

DEVELOPPEMENT LOCAL/CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION
RHONE-ALPES

COLLECTIVITE
TERRITORIALE

Bilan de mandature : 1995-2001 (CESR Rhône-Alpes)

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 2001 - 76 p.

Le Conseil économique et social régional Rhône-Alpes est à la fois observateur, force de proposition et partenaire du Conseil régional. Le CESR est tout d'abord décrit dans son environnement. Puis sont définis sa place et son rôle, en tant qu'Assemblée consultative participant aux grands débats régionaux et nationaux (en matière de transport, d'énergie, d'aménagement et de développement du territoire...) et à l'écoute de nouvelles préoccupations telles que l'Europe, l'égalité entre les hommes et les femmes. La dernière partie retrace les lignes forces des travaux du CESR reflétant ainsi les grandes ambitions et le projet du CESR pour Rhône-Alpes.

CESR/BILAN/MANDATURE/ORGANISME CONSULTATIF/ASSEMBLEE
REGIONALE/DECENTRALISATION/PROSPECTIVE/REGION RHONE-ALPES
RHONE-ALPES

Culture (La) industrielle et technique : séance du 18-02-1997

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1997 - 31 p.,
annexes et bibliographie

Autosaisine. Le CESR a déjà consacré un certain nombre de réflexions à la Culture Scientifique et Technique Industrielle (CSTI). Le rapport débute sur une double constat, soulignant l'importance de l'image de la culture industrielle et technique chez les jeunes, et l'intérêt d'une valorisation des sciences et des techniques. Le CESR émet ensuite des propositions sur la politique régionale de la CSTI, et sur l'implication de la culture industrielle et technique dans la politique culturelle et dans les différents domaines de la formation.

CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE/POLITIQUE REGIONALE

Evaluation (L') de la politique culturelle du Conseil Régional Rhône-Alpes : séance du 21-05-1997

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1997 - 8 p.,
annexes

Saisine. L'avis porte sur le rapport d'étude élaboré par le cabinet FORS recherche Sociale : "Evaluation de la politique culturelle du Conseil régional Rhône-Alpes". Le CESR tient à rappeler en préalable le rôle irremplaçable que joue la culture dans le développement et l'épanouissement personnel de chaque être humain, en lui permettant d'être acteur de la société. Il présente les intérêts et les difficultés de l'évaluation de la politique culturelle, une volonté de redonner sens et clarté à cette politique, les moyens financiers de cette politique, le renforcement de la concertation et de la coopération entre les acteurs, et termine par des observations sur l'intervention régionale et sur quelques actions particulières.

POLITIQUE CULTURELLE/REGION RHONE-ALPES/ACTION CULTURELLE/EVALUATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES

Pour une politique régionale en faveur des festivals : séance du 18-06-1997

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1997 - 65 p.,
annexes et bibliographie

Saisine. Les festivals constituent selon le CESR un véritable patrimoine vivant qui s'inscrit dans l'histoire de la Région Rhône-Alpes, un patrimoine riche et fragile à la fois, à préserver, à développer et à mettre en valeur. Le présent avis comprend : une présentation du phénomène des festivals (réflexions et prise de conscience de la définition d'une politique de soutien), un état des lieux en Rhône-Alpes, la définition d'une politique régionale en faveur des festivals, et un récapitulatif des propositions du CESR.

MANIFESTATION CULTURELLE/FESTIVAL/POLITIQUE CULTURELLE/AIDE
FINANCIERE/REGION RHONE-ALPES

Evaluation de la politique de développement économique et de sa contribution à l'emploi : séance du 18-02-1997

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1997 - 8 p., annexes

Saisine. Après l'examen du rapport des Cabinets Waterhouse et Argos, chargés du travail d'évaluation, le CESR formule des observations sur l'analyse stratégique, l'analyse opérationnelle, l'analyse des réalisations, ainsi que des recommandations et des propositions sur la politique de développement économique.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE/EMPLOI/REGION RHONE-ALPES/EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES
RHONE-ALPES

Evolution de la restructuration régionale des industries de la défense : rapport d'activité, période février 1997 - février 1998

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1998 - 43 p.

Ce rapport, qui n'a pas fait l'objet d'un vote en Assemblée plénière, a été présenté le 2 juillet 1998 devant le Bureau du CESR. Les chiffres-clés de l'industrie de défense en Rhône-Alpes en 1995. Observation de la situation des sites concernés : établissement des conventions de site, évolution des PME sous-traitantes de la défense, traitement des grands projets structurants. Suivi de la mise en oeuvre des actions prévues dans les départements de la Loire, de la Drôme, de la Savoie, de l'Isère et de la Haute-Savoie. Les nouvelles données issues de la loi de programmation militaire et de la réunion du CIADT (Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire) du 15 décembre 1997. Les perspectives après l'installation du Comité régional de suivi des restructurations de la défense.

DEFENSE NATIONALE/INDUSTRIE/RECONVERSION INDUSTRIELLE
RHONE-ALPES

Future (La) organisation électrique française : séance du 30-04-1998

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1998 - 8 p., annexes

Saisine. L'avis porte sur la transposition en droit français, de la directive européenne "Energie" sur le marché intérieur de l'électricité. S'agissant en l'état actuel d'une consultation régionale, le CESR a souhaité orienter ses réflexions sur les aspects de la directive les plus susceptibles de concerner Rhône-Alpes : le poids de la filière électrique en Rhône-Alpes ; l'enjeu du développement de l'économie régionale à travers les entreprises consommatrices concernées et celles produisant de l'électricité ; l'enjeu en terme d'aménagement du territoire compte tenu de la diversité de Rhône-Alpes ; le rôle de l'Etat et des Régions dans le futur dispositif.

ELECTRICITE/ENTREPRISE/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/ETAT/REGION
RHONE-ALPES

Future organisation gazière française : séance du 19-11-1999

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1999 - 9 p.,
annexes

Saisine. La directive européenne relative au "marché intérieur du gaz" a été définitivement adoptée en mai 1998 par le conseil des ministres de l'Union Européenne et le Parlement européen. Cette directive doit être transcrite en droit français au plus tard le 10-08-2000. La préparation du projet de loi et de ses textes d'application donne lieu à une large concertation organisée par les pouvoirs publics, sur la base d'un livre blanc intitulé "Vers la future organisation gazière française". C'est dans ce cadre que le CESR a été sollicité par la préfecture de Région pour apporter sa contribution au débat. Il évoque la situation actuelle du secteur gazier en France et le poids de la filière gaz en Rhône-Alpes, les enjeux ce projet, sa position sur les propositions de la directive et sur les principales questions du livre blanc.

GAZ NATUREL/SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL/DIRECTIVE
COMMUNAUTAIRE
RHONE-ALPES

Innovation (L'), facteur de création et de développement des entreprises : séance du 21-04-1999

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1999 - 52 p.,
annexes et bibliographie

Autosaisine. Le rapport présente la définition de l'innovation, l'innovation considérée comme un facteur de développement de la société, les aides à l'innovation et ses freins. Les propositions du CESR tournent autour de 3 axes, qui sont le décloisonnement, l'accompagnement et l'interface.

INNOVATION/AIDE AU DEVELOPPEMENT/INNOVATION ET TRANSFERT DE
TECHNOLOGIES/RHONE-ALPES CREATION/POLITIQUE REGIONALE

Pour une action régionale en faveur de la sensibilisation à la création et reprises d'entreprises : séance du 22-06-1999

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1999 - 47 p.,
annexes et bibliographie

Saisine. Après avoir énoncé les enjeux de la sensibilisation à l'esprit d'entreprises, le rapport propose une analyse des facteurs qui conditionnent l'entreprenariat. Enfin, il présente un ensemble de préconisations susceptibles de favoriser le développement de l'esprit et du comportement entrepreneurial dans la région Rhône-Alpes.

CREATION D'ENTREPRISE/REPRISE D'ENTREPRISE/PROGRAMME LOCAL D'APPUI A LA
CREATION D'ENTREPRISES
RHONE-ALPES

Pour une politique régionale en faveur des petites entreprises artisanales et commerciales : séance du 21-01-1999

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1999 - 47 p., annexes et bibliographie

Autosaisine. Après avoir précisé les enjeux du développement des petites entreprises artisanales et commerciales (PEAC), le projet d'avis décline six axes stratégiques pour une politique régionale en faveur des PEAC, s'appuyant sur l'analyse de leurs spécificités et se situant en articulation et complémentarité avec les initiatives communautaires et l'action des pouvoirs publics.

AIDE A LA REPRISE D'ENTREPRISES ARTISANALES/POLITIQUE REGIONALE/POLITIQUE COMMUNAUTAIRE/PME/ARTISANAT/COMMERCE

Situation (La) économique en Rhône-Alpes, année 2000 et perspectives 2001 : séance du 20-06-2001

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 2001 - 68 p., annexes

Chaque année le CESR présente son rapport sur la situation économique en Rhône-Alpes. Ce rapport fournit un état des lieux de la conjoncture économique de l'année qui s'est écoulée au niveau international, national et régional. Outre les indicateurs-clés qui donnent une image globale de Rhône-Alpes et de son poids dans l'économie nationale, s'y ajoutent des éléments sectoriels fournis par les organisations professionnelles et consulaires. Certains secteurs sont spécialement éclairés soit parce qu'ils présentent des problèmes spécifiques, soit parce qu'ils illustrent le rôle joué par la collectivité régionale lorsqu'une branche présente une forte spécificité régionale. Propose également un aperçu sur quelques grandes entreprises de Rhône-Alpes. En conclusion, il énonce des recommandations concernant des axes prioritaires d'actions pour le développement économique régional.

ECONOMIE LOCALE/CONJONCTURE ECONOMIQUE/FINANCEMENT DES ENTREPRISES/RECHERCHE/INNOVATION RHONE-ALPES

Existe aussi pour les années 1995, 1996, 1997, 1998 et 1999

Transferts de technologie et développement des territoires : séance du 24-09-1996

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1996 - 18 p., annexes

Autosaisine. De nombreuses études ayant été réalisées sur le transfert de technologie, le groupe de réflexion du CESR a choisi d'axer son travail sur quatre thèmes : l'évolution technologique de l'entreprise, l'exploitation industrielle des résultats de recherche, l'essaimage et la création d'entreprises, la synergie entre pôle de compétences et développement local.

TRANSFERT DE TECHNOLOGIE/ENTREPRISE/CREATION D'ENTREPRISE/COMPETENCE/DEVELOPPEMENT LOCAL

Conditions (Les) de développement de l'apprentissage dans
l'enseignement supérieur : séance du 16-07-1997

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1997 - 46 p.,
annexes et bibliographie

Autosaisine. La première partie permet de clarifier la place de l'apprentissage dans
l'ensemble des dispositifs pédagogiques impliquant les entreprises, et de situer
l'apprentissage dans le contexte européen, et national. La deuxième partie expose le mode
de fonctionnement et de financement de l'apprentissage, puis explicite le modèle rhônalpin.
Enfin, la dernière partie présente les questions fondamentales qui devront être débattues
par le Conseil régional pour un développement cohérent et maîtrisé de l'apprentissage, et
ceci dans l'intérêt des jeunes.

APPRENTISSAGE/ENSEIGNEMENT/CENTRE DE FORMATION
D'APPRENTIS/PARTICIPATION DES POUVOIRS PUBLICS AU FINANCEMENT DE LA
FORMATION/ENSEIGNEMENT SUPERIEUR/FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
RHONE-ALPES

Contribution (La) des lettres et sciences humaines et sociales au
développement socio-économique de Rhône-Alpes : séance du 24-04-
2001

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 2001 - 118 p.,
bibliographie

Autosaisine. Le rapport présente la place des sciences humaines et sociales dans la société
et son évolution, ainsi que les initiatives récentes prises en leur faveur et tendant à leur
donner une nouvelle dimension dans la société. Il s'attache ensuite plus particulièrement
aux sciences humaines et sociales en Rhône-Alpes. Enfin, la dernière partie détermine
d'abord trois objectifs : révéler pour valoriser l'existant, structurer pour renforcer l'efficacité,
innover pour répondre aux besoins. Puis elle émet une série de recommandations et
propositions, notamment la création d'un comité régional de concertation pour le
développement et la valorisation des sciences humaines et sociales.

SCIENCES HUMAINES/RECHERCHE/DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
RHONE-ALPES

Evaluation (L') de l'exercice des compétences transférées dans le
domaine des lycées : séance du 16-06-1998

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1998 - 8 p.,
annexes

Saisine. Cette évaluation est la première d'une telle importance réalisée en France dans le
domaine des lycées. Le CESR fut consulté sur le cahier des charges et c'est le cabinet
Quatenaire qui fut chargé du travail. L'avis de l'Assemblée du CESR formule tout d'abord
des observations sur le rapport d'évaluation du cabinet Quatenaire, puis examine d'une
part les problèmes soulevés par les conclusions du rapport et d'autre part les solutions
proposées.

TRANSFERT BUDGETAIRE DE L'ETAT/TRANSFERT DE COMPETENCES AUX
REGIONS/EVALUATION DES POLITIQUES REGIONALES/LYCEE/FORMATION

PROFESSIONNELLE/REGION RHONE-ALPES
RHONE-ALPES

Evaluation (L') de la politique "Permis de réussir" : séance du 22-05-1996

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1996 - 4 p., annexes

Saisine. Après avoir fait ressortir les apports et les limites du rapport d'évaluation de la politique "Permis de réussir", réalisé par le cabinet Temsis, le CESR émet des propositions pour l'avenir du Permis de réussir, s'articulant autour des conditions de réussite, et des priorités à définir.

PERMIS DE REUSSIR/EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES/POLITIQUE REGIONALE

Evaluation (L') du dispositif des bourses régionales de formation à l'étranger : séance du 21-01-1999

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1999 - 8 p., annexes

Saisine. L'avis émet des réserves sur la méthodologie du rapport d'évaluation réalisée par le cabinet Arthur Andersen, concernant en particulier la trop grande importance accordée au critère lié à l'insertion professionnelle des boursiers. Le CESR avance des propositions en vue de développer les bourses régionales de formation à l'étranger (BRFE) dans les meilleures conditions.

BOURSE REGIONALE DE FORMATION A L'ETRANGER/EVALUATION DES POLITIQUES REGIONALES/REGION RHONE-ALPES/ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Jeune (Le) acteur de son parcours orientation-formations-emplois : des partenaires à mobiliser : séance du 21-03-2001

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 2001 - 56 p.

Autosaisine. Le rapport énonce d'abord quelques données du contexte actuel et à venir dans les domaines de l'orientation, de la formation et de l'emploi. La partie diagnostic présente ensuite les principaux apports du travail d'enquête et d'analyse confié à l'IREP.D, centre associé du Céreq, s'appuyant sur l'exploitation de deux questionnaires, l'un concernant l'orientation, l'autre l'insertion professionnelle. Le rapport propose enfin une démarche et des pistes d'action pour aider les jeunes et leur famille dans la construction et la conduite de leur parcours orientation-formations-emplois, avec notamment la mise en oeuvre d'une charte pour l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes.

MESURE POUR LA FORMATION ET L'EMPLOI/ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE/INSERTION PROFESSIONNELLE/JEUNE/JEUNE PRIMO DEMANDEUR D'EMPLOI

Lycée (Le) centre de ressources pour son territoire : séance du 18-07-2001

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 2001 - 83 p.,
bibliographie, annexes

Saisine. Le lycée est un lieu d'enseignement et de vie, et pourra devenir un centre de ressources, capable de répondre aux enjeux sociaux, économiques et culturels de notre société, afin de mieux remplir encore ses missions d'enseignement, d'éducation permanente et d'insertion dans son milieu au profit des territoires et des rhônalpins. La mise en oeuvre du concept de lycée centre de ressources doit être contractuelle entre la Région, les établissements, le rectorat, l'enseignement agricole et le territoire.

LYCEE/LYCEEN/ENSEIGNEMENT/GRETA/ENSEIGNEMENT AGRICOLE/JEUNE

Orientations (Les) de la formation continue : séance du 20-11-1995

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1995 - 5 p.,
annexes

Saisine. L'avis porte sur un document soumis au CESR (commissions 1 et 2) par la direction des formations continues du Conseil régional. Le CESR apprécie le travail de clarification de l'ensemble des interventions régionales en matière de formation, et note l'importance de l'information des publics concernés, de l'orientation professionnelle, de la connaissance des emplois et de leur évolution, des bilans de compétence, du financement de la formation continue, de la validation des acquis, du rôle de l'entreprise, et des nouvelles technologies de formation. En conclusion, le CESR souhaite que le travail de clarification soit poursuivi, pour aboutir à une définition précise des rôles respectifs de tous les organismes mentionnés, ainsi qu'à une mesure régulière de l'efficacité des différents dispositifs.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE/ORIENTATION
PROFESSIONNELLE/EMPLOI/PARTICIPATION DES POUVOIRS PUBLICS AU
FINANCEMENT DE LA FORMATION/VALIDATION DES ACQUIS DE
L'EXPERIENCE/ENTREPRISE/ENSEIGNEMENT A DISTANCE

Programme (Le) Prévisionnel des Investissements dans les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement année 2001 : séance du 31-10-2001

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 2001 - 4 p.,
annexes

Saisine. Conformément à la loi n°83-663 du 22-07-1983, le Conseil régional établit, après accord de chacune des collectivités concernées par les projets situés sur le territoire, le programme prévisionnel des investissements relatifs aux lycées et aux établissements d'éducation spéciale qui résulte du schéma prévisionnel. A ce titre la Région définit la localisation des établissements, leur capacité d'accueil et leur mode d'hébergement des élèves. Le Conseil économique et social régional donne son avis sur les grands choix à faire pour développer les lycées de proximité, la qualité de l'architecture au service de la qualité des enseignements et plus récemment l'articulation entre le Programme Régional de Développement de la Formation des jeunes (PRDF) et le Programme Prévisionnel des Investissements (PPI).

Existe aussi pour les années 1995, 1996, 1997, 1998, 1999 et 2000

ENVIRONNEMENT Plan (Le) régional pour la qualité de l'air : séance du 23-05-2000

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 2000 - 11 p.,
annexes

Saisine. Le CESR a pris connaissance des constats établis sur la qualité de l'air au plan général et sur la situation spécifique à Rhône-Alpes. Conformément à la loi, le plan régional préconise des actions dans trois domaines : la surveillance, la maîtrise des émissions polluantes et la communication au public.

PLAN REGIONAL POUR LA QUALITE DE L'AIR/POLLUTION/COMMUNICATION
RHONE-ALPES

Pour une politique régionale de gestion et de préservation des espaces naturels sensibles ou remarquables : séance du 16-06-1998

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1998 - 67 p.,
annexes et bibliographie

Autosaisine. Le rapport présente la prise de conscience collective de la préservation des espaces naturels, et la politique menée par la communauté européenne, la France et la Région Rhône-Alpes dans ce domaine. Bilan des politiques et des actions conduites en Rhône-Alpes : Parc naturel régional (PNR), patrimoine naturel, réserves, sites classés...

ESPACE NATUREL SENSIBLE/PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT/REGION RHONE-
ALPES/COMMUNAUTE EUROPEENNE

Projet global en faveur du fleuve Rhône : séance du 24-04-2001

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 2001 - 50 p.

L'avis fait suite à une saisine de l'exécutif régional, demandant au CESR de formuler des propositions pour un projet global en faveur du fleuve Rhône, et des moyens réalistes pour le financer. En première partie, le CESR demande qu'une approche globale rende au fleuve Rhône son caractère structurant : en rompant avec les logiques de cloisonnement entre les fonctionnalités du fleuve ; en engageant d'importants investissements dans les domaines de la navigation commerciale, du tourisme, de la prévention contre les crues, de la réhabilitation environnementale et de l'irrigation ; en permettant aux partenaires locaux de maîtriser les décisions liées au fleuve ainsi que les recettes qui en découlent. En seconde partie, le CESR propose qu'à l'aide d'une entité fédératrice des acteurs, porteuse du projet de territoire Rhône, l'Etat partage les décisions et les recettes liées au fleuve, afin de rendre le Rhône à ses riverains.

FLEUVE/TRANSPORT FLUVIAL/TOURISME FLUVIAL/CNR/AMENAGEMENT
FLUVIAL/ENERGIE HYDRAULIQUE
RHONE {RIVIERE}

Schémas (Les) directeurs d'aménagement et de gestion des eaux des bassins Rhône-Méditerranée-Corse et Loire-Bretagne : séance du 24-01-1996

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1996 - 11 p., annexes

Saisine. Au vu des documents élaborés par les Comités de Bassin, à l'initiative des Préfets coordinateurs de bassins respectifs, le CESR formule des observations générales sur les principes des SDAGE, et des observations spécifiques sur le SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse et sur le SDAGE de Loire-Bretagne.

SDAGE/BASSIN/AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE/AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE
RHONE/MEDITERRANEE/CORSE/LOIRE/BRETAGNE

Situation et propositions sur la forêt rhônalpine après la tempête de décembre 1999 : séance du 21-03-2001

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 2001 - 65 p., bibliographie

Autosaisine. Le rapport dresse un état des lieux de la forêt publique et privée en Rhône-Alpes, avant et après la tempête de décembre 1999. Il se consacre ensuite à la description des aides accordées par l'Etat et le Conseil régional, et analyse leur impact. Puis il termine par des propositions à court, moyen et long terme pour reconstruire la forêt publique et privée, et tenir compte des enseignements de la tempête.

FORET/DEGAT FORESTIER/ECONOMIE FORESTIERE
ARDECHE/LOIRE/RHONE

FINANCES

Communications du Conseil économique et social régional Rhône-Alpes sur la fiscalité intercommunale et sur le rapport "refonder l'action publique locale" : séance du 20-06-2001

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 2001 - 25 p., annexes

La première communication sur la fiscalité intercommunale établit tout d'abord des constats, avant de formuler un certain nombre d'observations, parmi lesquelles : la nécessité d'un projet global de territoire, la mise en place de la taxe professionnelle unique, une optimisation de la gestion des fonds publics, sans augmentation de la pression fiscale. En fin de communication : étude de cas d'intercommunalités à TPU (taxe professionnelle unique) en Rhône-Alpes. La seconde communication traite du rapport "refonder l'action publique locale" de la Commission présidée par M. Mauroy et des premiers débats engagés par le gouvernement pour une nouvelle étape de la décentralisation. En conclusion de ses commentaires, marquant sa déception sur la teneur des propositions formulées pour relancer la décentralisation, le CESR estime qu'il faut engager conjointement et sans délai une clarification des compétences et, par une réforme fiscale complète, des capacités financières à assumer ces compétences.

Grandes (Les) orientations budgétaires pour 2002 : séance du 31-10-2001

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 2001 - 30 p., annexes

Conformément à la loi, le Conseil économique et social régional est consulté chaque année sur le rapport d'orientations budgétaires présenté par l'Exécutif régional. Au vu du rapport et sur la base de la présentation des grandes orientations budgétaires par les services du Conseil régional, les travaux des commissions du CESR amènent l'Assemblée socioprofessionnelle à formuler des observations particulières sur les thèmes relevant de leurs compétences.

ORIENTATION BUDGETAIRE/REGION RHONE-ALPES

Projet de budget primitif de la Région Rhône-Alpes : séance du 18-12-2000

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 2001 - 10 p., annexes

Chaque année, suite à une saisine de l'exécutif régional, le CESR donne son avis sur le projet de budget primitif de la Région Rhône-Alpes, et analyse sa conformité par rapport aux orientations budgétaires régionales.

BUDGET PRIMITIF/BUDGET REGIONAL/REGION RHONE-ALPES

Existe aussi pour les années 1995, 1996, 1997, 1998 et 1999

Réflexions sur la pression fiscale directe locale en Rhône-Alpes : séance du 18-02-1997

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1997 - 93 p.

Après avoir évalué le poids de la fiscalité locale en France, le rapport fait le point sur la situation de l'endettement des collectivités et de l'Etat. Il analyse ensuite la pression fiscale directe locale en Rhône-Alpes par rapport à la France, puis termine en rappelant que la poids de la fiscalité directe locale dépend également de la politique de l'Etat, à travers notamment les mécanismes de calcul des bases, ainsi que sa politique d'exonérations et de dégrèvements.

FINANCES LOCALES/FISCALITE DIRECTE/FISCALITE LOCALE/TAXE DIRECTE
LOCALE/ENDETTEMENT
RHONE-ALPES

Régions : moins de moyens pour faire plus ? : séance du 18-12-2000

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 2000 - non paginé

La communication pose le problème du remplacement de certaines recettes fiscales, votées par les Régions, par des compensations forfaitaires, versées par l'Etat, ce qui est contraire au principe de la décentralisation à la française, et risquerait d'entraîner pour les Régions soit une réduction de leurs capacités d'intervention, soit une forte hausse de la pression fiscale pour assumer leurs dépenses.

FINANCES LOCALES/DECENTRALISATION/REGION
REGION RHONE-ALPES

INSTITUTIONS PUBLIQUES

Principe (Le) d'égalité des chances entre les femmes et les hommes et son application : séance du 08-03-1999

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1999 - 42p., annexes, bibliographie

Autosaisine. Le rapport présente les propositions du CESR allant dans le sens de l'intégration du principe d'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans la préparation du prochain Contrat de Plan. En outre, constatant l'imbrication des politiques régionales les unes par rapport aux autres, il a élargi sa réflexion avec le principe du mainstreaming ("courant principal") qui correspond à une stratégie élaborée par la commission européenne visant à intégrer systématiquement l'égalité entre les deux sexes au coeur même de tous les domaines de la politique.

EGALITE DES SEXES/EGALITE PROFESSIONNELLE/POLITIQUE REGIONALE

SOCIAL

Accompagnement (L') des personnes âgées en difficulté : séance du 20-06-2001

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 2001 - 63 p., bibliographie

Autosaisine. Données sur le vieillissement. Le rôle de la famille et la politique en faveur des personnes âgées. L'accompagnement des personnes âgées : un enjeu de société, de solidarité et d'humanisme. Des orientations pour l'action en faveur des personnes âgées en difficulté : le soutien à domicile ; des établissements conçus comme des lieux pour vivre ; l'importance d'un travail en réseau ; la prévention de la dépendance ; la restauration de la vie sociale ; le respect de la fin de vie et le développement des soins palliatifs. Propositions pour la Région Rhône-Alpes : la reconnaissance et la qualification des métiers d'aide à la personne, l'aide à la réadaptation et à la rénovation des établissements, des logements adaptés au maintien à domicile, des opérations culturelles et innovantes en direction des personnes âgées.

PERSONNE AGEE/PERSONNE AGEE DEPENDANTE/VEILLISSEMENT/HEBERGEMENT
POUR PERSONNES AGEES/SOINS PALLIATIFS/MAINTIEN A DOMICILE/AIDE SOCIALE
RHONE-ALPES

Débat sur la santé et aménagement du territoire : séance du 22-06-1999

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1999 - 24 p., annexes et bibliographie

Autosaisine. Réalisé dans la perspective d'une consultation sur l'élaboration du deuxième schéma régional d'organisation sanitaire (SROS), le rapport dresse une analyse du monde de la santé : tendances lourdes et évolutions, cadre réglementaire et état des lieux en Rhône-Alpes. Puis il met en perspective la tendance générale à la régionalisation de la santé au regard de l'évolution dans les autres pays européens, en même temps qu'il pointe les investigations à poursuivre en Rhône-Alpes.

SANTE/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/REGION/REGLEMENTATION/SYSTEME DE SANTE/SCHEMA REGIONAL D'ORGANISATION SANITAIRE/POLITIQUE DE PREVENTION RHONE-ALPES

Prévention (La) des comportements à risques chez les jeunes : séance du 21-04-1999

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1999 - 54 p., annexes et bibliographie

Autosaisine. En mars 1998, le CESR a engagé une étude relative à la prévention des comportements à risques chez les jeunes. Réflexion qui s'inscrit dans le prolongement des travaux de la commission "Cadre de vie" sur la prévention des causes d'exclusion des emplois jeunes (1997) et sur la cohésion urbaine (1999). L'avis porte sur une étude centrée exclusivement sur les violences "agies" de la part des jeunes, qu'elles soient contre soi ou contre les autres, que leur pratique soit individuelle (suicide...) ou collective (violences urbaines...). Le CESR a cherché d'abord à comprendre la réalité multiforme que recouvrent les mots : "jeunes", "jeunesse", "adolescence" ; il s'est également attaché à mettre en évidence les grandes évolutions de la société qui peuvent favoriser le développement de ces comportements, à mieux cerner les pratiques à risques et leur évolution, et à faire un tour d'horizon des dispositifs de prévention existants. Le CESR propose des repères pour l'action et formule 5 propositions en matière de prévention de ces comportements : formation et éducation des jeunes et de leur famille, ainsi que des acteurs de terrain.

SANTE PUBLIQUE/JEUNE/VIOLENCE/SUICIDE/TOXICOMANIE/ALCOOLISME/POLITIQUE DE PREVENTION/ACTION PUBLIC JEUNES/COMPORTEMENT A RISQUES

Schéma régional de l'organisation sanitaire Rhône-Alpes (SROS) 1999-2004 : séance du 19-11-1999

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1999 - 6 p., annexes

Saisine. La première génération des schémas régionaux d'organisation sanitaire (SROS), institués par la loi du 31-07-1991 portant sur la réforme hospitalière arrivant à échéance, les Agences Régionales de l'Hospitalisation ont assuré la préparation des nouveaux SROS pour la période 1999-2004. L'avis du CESR porte sur la procédure d'élaboration et sur les grands principes du SROS. A cette occasion, il souhaite réaffirmer avec force un certain nombre de priorités qui vont au-delà de la problématique de ce projet et qui visent notamment à inscrire les enjeux de la santé dans la perspective plus large de l'aménagement du territoire.

Vieillesse (Le) des personnes handicapées : séance du 19-11-1999

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1999 - 17 p.,
annexes

Saisine. Le rapport mène une réflexion sur le vieillissement des personnes handicapées et fournit quelques repères statistiques pour Rhône-Alpes. Puis il propose des pistes pouvant guider la politique de la Région dans ce domaine insistant sur la diversité des modes de prise en charge, sur l'importance de l'insertion dans la vie professionnelle et sociale des personnes handicapées, sur une meilleure prise en compte des attentes des familles, ainsi que sur le développement de nouveaux profils de compétence. Il termine ensuite par une série de propositions d'interventions régionales.

VIEILLISSEMENT/PERSONNE HANDICAPEE/PERSONNE AGEE/POLITIQUE REGIONALE

SPORT-TOURISME Conditions (Les) de vie des saisonniers dans les stations touristiques :
séance du 21-05-1997

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1997 - 41 p.,
annexes et bibliographie

Saisine. Le rapport a pour objectif l'examen des besoins spécifiques du personnel saisonnier dans les zones touristiques, avec une attention particulière pour le logement. Il présente tout d'abord les caractéristiques socio-économiques des saisonniers du tourisme et fait l'analyse des principaux thèmes d'intervention : le logement, la formation, la santé, la vie sociale, et la volonté de valoriser l'emploi saisonnier.

STATION TOURISTIQUE/LOGEMENT/SANTE/PAPEP/TRAVAIL SAISONNIER/TRAVAILLEUR SAISONNIER

Contribution (La) du tourisme au schéma régional d'aménagement et de
développement du territoire : séance du 21-11-2000

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 2000 - 2 vol,
105 p. + non paginé, bibliographie, glossaire

Autosaisine. Une première partie dessine les grands contours du tourisme en Rhône-Alpes, poids lourd de l'économie régionale et destination touristique à vocation européenne. La seconde partie définit les priorités pour le tourisme : anticiper les mutations de la demande et les transformations de l'environnement macro et micro-économique ; adapter les acteurs du tourisme, notamment en terme d'emploi, de formation et d'organisation des ressources humaines ; proposer une organisation des territoires en aidant les différents acteurs à se regrouper, se qualifier, se structurer ; cibler les principaux axes de l'offre du tourisme en Rhône-Alpes que sont le tourisme de montagne, le tourisme d'affaire, le tourisme rural, sportif et de nature, le tourisme culturel, le tourisme de santé, le tourisme fluvial, le tourisme social et associatif. La troisième partie définit des pistes stratégiques, axées sur le développement de la promotion, de l'observation et de l'ingénierie touristiques en Rhône-Alpes, puis s'attache plus particulièrement à quatre grands projets structurants tels que la

grotte Chauvet ou le Grand Lac du Bourget. Enfin, la conclusion hiérarchise cinq pistes stratégiques qui permettront à Rhône-Alpes d'être la première destination touristique des 4 saisons en Europe.

TOURISME/SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU
TERRITOIRE
RHONE-ALPES

Perspectives (Les) pour un schéma régional de développement du sport : séance du 14-10-1997

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1997 - 232 p.,
annexes, glossaire et bibliographie

Autosaisine. Ce rapport est le résultat du travail d'un groupe de réflexion visant à proposer des pistes pour favoriser l'accès à la pratique sportive du plus grand nombre de Rhônalpins et à faire émerger, et accompagner, une élite régionale. La première partie du rapport porte sur les conditions d'organisation des activités physiques et sportives, le rôle et les missions du mouvement sportif ainsi que des services administratifs de l'Etat, et la répartition des compétences des uns et des autres dans ce domaine. La deuxième partie concerne les 9 axes d'intervention à explorer : les équipements sportifs (scolaires et civils) ; le sport à l'âge scolaire et universitaire (EPS, APS : Associations sportives scolaires, sections sportives) ; le sport de haut niveau ; le sport et l'aménagement du territoire ; sport, économie, emplois et recherche ; le sport et l'insertion ; les formations aux métiers du sport ; la pratique sportive dans le monde du travail ; le sport et la santé.

SPORT DE MASSE/MOUVEMENT SPORTIF/COLLECTIVITE TERRITORIALE/BUDGET
REGIONAL/EQUIPEMENT SPORTIF/EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE/SPORT DE
HAUT NIVEAU/ECONOMIE DU SPORT/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/METIER DU
SPORT/INSERTION PAR LE SPORT/LOISIRS/SANTE
RHONE-ALPES

Politique (La) menée en faveur des stations moyennes de montagnes : séance du 19-11-1999

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1999 - 42 p.,
annexes

Saisine. A partir de la décennie 1990, un certain nombre de stations de montagne, de taille moyenne et de moyenne altitude, a dû faire face à des difficultés d'ordre conjoncturel mais également structurel.

La Région Rhône-Alpes a choisi d'intervenir, en partenariat avec l'Etat et cinq départements (Ain, Drôme, Isère, Haute-Savoie, et Savoie), pour aider ces stations à élaborer et mettre en oeuvre un véritable projet d'entreprise touristique, intégrant des actions sur le positionnement, leurs performances et pouvant déboucher sur un redéploiement ou une restructuration de leur offre touristique hiver/été. L'avis du CESR présente les fondements et l'organisation du dispositif, la capacité de mise en oeuvre des objectifs de la Charte Régionale "entreprise-station", l'adaptation du cadre multipartenarial, la prise en compte des regroupements de stations, ainsi que ses propositions sur le projet.

PROMOTION DU TOURISME {ACTION}/STATION
MOYENNE/MONTAGNE/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/CONTRAT DE PLAN ETAT-
REGION
RHONE-ALPES

TRANSPORT

Avant (L') projet de schéma régional des transports (Rhône-Alpes) : séance du 18-11-1997

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1997 - 5 p.,
annexes

Saisine. Le CESR a pris acte du projet qui lui été soumis en regrettant que celui-ci demeure un document d'orientations, n'apportant pas des éléments nécessaires pour permettre de prendre les décisions à venir en matière de transport collectif. De nombreuses modifications ont été faites à son sujet, et le CESR renouvelle ses propositions.

SCHEMA REGIONAL DES TRANSPORTS/TRANSPORT FERROVIAIRE/TRANSPORT
COLLECTIF/INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT
RHONE-ALPES

Contournement (Le) autoroutier de Lyon : séance du 21-04-1999

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1999 - 8 p.,
annexes

Saisine. L'avis porte sur le choix de contournement autoroutier et les solutions proposées. Le choix s'est porté sur le contournement par l'Ouest, qui répond le mieux au problème posé dans la mesure où il s'agit bien d'un itinéraire axé sur les flux de transit et où son tracé évite l'agglomération. Ce choix apporte la plus forte valeur ajoutée en terme d'aménagement du territoire, permettant ainsi une meilleure desserte de l'Ouest de la région ainsi qu'une ouverture sur la façade atlantique.

ROCADE
LYON

Contribution à la consultation sur le projet de liaison ferroviaire transalpine : séance du 15-12-1997

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1997 - 18 p.,
annexes

Saisine. L'avis a été pris dans le cadre de la consultation sur le projet de liaison ferroviaire transalpine Lyon-Turin. Le CESR a hiérarchisé ses observations autour de 4 thèmes : le contenu de la consultation, les enjeux de la liaison transalpine, les principes fondateurs pour les choix à opérer, le choix des options parmi les alternatives proposées : passagers France-Italie, desserte du sillon alpin, fret France-Italie.

LIAISON FERROVIAIRE/TGV LYON-TURIN/TUNNEL/FRET/SILLON ALPIN
FRANCE/ITALIE

Contribution au débat sur la politique ferroviaire de la Nation : séance du 26-03-1996

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1996 - 7 p.,
annexes

Saisine. Le CESR rappelle qu'il conçoit le développement économique de Rhône-Alpes autour d'une qualité des communications parmi lesquelles le mode ferroviaire joue un rôle déterminant. A travers les différentes auditions réalisées, le CESR a mesuré la gravité de la situation qui appelle une réforme de grande ampleur du transport ferroviaire en France. Il souligne que des réformes structurelles sont urgentes : préciser les conditions de complémentarité et de concurrence entre les modes de transport, clarifier la définition des missions de service public de la SNCF, fixer l'étendue et les caractéristiques du réseau à travers l'élaboration d'un schéma ferroviaire intégré dans une politique globale des transports, définir de nouvelles modalités de financement et de gestion du réseau, utiliser la régionalisation comme outil d'amélioration du service ferroviaire.

TRANSPORT FERROVIAIRE/SNCF/TRANSFERT DE COMPETENCES AUX REGIONS

Conventions (Les) Etat-Région et Région-SNCF relatives à l'expérimentation du transfert de compétences à la Région en matière d'organisation et de financement des transports collectifs d'intérêt régional (transports ferroviaires régionaux de voyageurs) : séance du 20-11-1996

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1996 - 9 p., annexes

Saisine. Le CESR souhaite une expérimentation en vraie grandeur du transfert de la nouvelle compétence. Il est très attaché à résoudre deux questions fondamentales de l'Etat (le niveau des recettes à transférer par l'Etat à la région et la garantie par l'Etat de la pérennité du réseau), et a exprimé le souhait que la SNCF permette à la Région, durant les trois années d'expérimentation, de maîtriser l'ensemble des éléments nécessaires à l'exercice de sa responsabilité d'autorité organisatrice.

TRANSFERT BUDGETAIRE DE L'ETAT/SNCF/TRANSPORT FERROVIAIRE/REGION RHONE-ALPES/CONVENTION DE TRANSPORT/TER/TRANSPORT COLLECTIF/TRANSFERT DE COMPETENCES AUX REGIONS

Etudes complémentaires relatives à la partie française du projet de liaison ferroviaire transalpine Lyon Turin : séance du 18-07-2000

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 2000 - 14 p., annexes

Saisine. Après avoir présenté les fondements de ses choix, privilégiant un niveau de service optimal pour le client de demain, le CESR formule des propositions pour le transport de voyageurs et pour le fret. Il faudra anticiper et réaliser des infrastructures à performance élevée pour pouvoir absorber le trafic ferroviaire dans une perspective à long terme.

LIAISON FERROVIAIRE/ITINERAIRE/TRAFFIC FRET/TRAFFIC VOYAGEURS

Evaluation (L') de la politique régionale des transports collectifs : séance du 20-12-1999

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1999 - 12 p.,

annexes

Saisine. Cet avis vise à évaluer la mise en oeuvre progressive de la compétence régionale expérimentale d'organisation des transports collectifs depuis la fin des années quatre-vingt. Il relève notamment la perception globalement positive des usagers vis-à-vis de l'amélioration qualitative de l'offre de services ferroviaires régionaux de voyageurs, ainsi qu'un effort intense à développer sur le système de facturation de la SNCF.

EVALUATION DES POLITIQUES REGIONALES/TRANSPORT COLLECTIF/TRANSPORT FERROVIAIRE/TER/POLITIQUE REGIONALE/TRANSFERT DE COMPETENCES AUX REGIONS

Principes (Les) de l'expérimentation d'un transfert de compétence à la Région en matière d'organisation et de financement des transports collectifs d'intérêt régional : transports ferroviaires de voyageurs : séance du 24-09-1996

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1996 - 15 p., annexes

Saisine. Le CESR fait tout d'abord un rappel du processus de décentralisation des transports collectifs d'intérêt régional. Puis il présente les éléments sur lesquels il s'est appuyé pour préparer son avis : un protocole d'accord SNCF-Région Rhône-Alpes (avril 1995), une expertise des relations financières entre les Régions et la SNCF (février 1996), deux déclarations du ministre des transports devant l'Assemblée Nationale et le Sénat (juin 1996 dans le cadre du débat sur la politique ferroviaire de la Nation)...; et fait part de ses positions.

TRANSFERT BUDGETAIRE DE L'ETAT/REGION/TRANSPORT COLLECTIF/TRANSPORT FERROVIAIRE/CONVENTION DE TRANSPORT/TER/TRANSFERT DE COMPETENCES AUX REGIONS

Projet (Le) de branche Sud du TGV Rhin-Rhône : séance du 23-05-2000

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 2000 - 10 p., annexes

Cette saisine s'inscrit dans le cadre du débat public ouvert selon la loi Barnier du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Le CESR formule un certain nombre d'observations sur la procédure ; les fonctionnalités du projet ; le choix du tracé en tenant compte des préoccupations d'aménagement du territoire et d'environnement ; et le financement.

TGV RHIN-RHONE/INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT

Révision (La) de l'avant projet de plan masse de l'aéroport de Satolas : séance du 18-02-2000

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1997 - 7 p., annexes

Saisine. Le CESR formule un certain nombre d'observations au vu du dossier de révision de

l'avant projet de plan masse (APPM) de l'aéroport de Satolas. Elles concernent les enjeux économiques du développement de l'aéroport, le raccordement avec l'ensemble du territoire ainsi que le centre de Lyon, la maîtrise de l'urbanisation autour de l'aéroport et le respect de la qualité de vie des riverains.

AEROPORT DE LYON-SAINT EXUPERY/PLATEFORME MULTIMODALE/EQUIPEMENT
AEROPORTUAIRE

Schéma (Le) régional des transports : séance du 18-03-1997

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1997 - 8 p.,
annexes

Saisine. Amené à donner son avis sur le schéma régional des transports, le CESR formule des observations sur son contenu et les orientations stratégiques énoncées, regrettant une ambiguïté permanente entre le rôle respectif des transports ferroviaires et de la voiture, ainsi qu'un manque de précision concernant le rôle de la Région. Il s'interroge enfin sur les modalités d'application des principes énoncés.

SCHEMA REGIONAL DES TRANSPORTS
RHONE-ALPES

TRAVAIL-EMPLOI

Développement d'activités pour l'emploi des jeunes : mesures d'adaptation régionales : séance du 18-11-1997

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1997 - 9 p.,
annexes

Saisine. L'avis porte sur les différents aspects de la mise en oeuvre, en Rhône-Alpes, du programme relatif au développement d'activités pour l'emploi des jeunes voté le 16-10-1997. Le Conseil régional a souhaité recueillir l'avis du CESR sur les mesures qui pourraient être recommandées en Rhône-Alpes pour favoriser à terme, l'efficacité économique et sociale de ce projet, notamment au regard des aspects suivants : l'émergence de véritables activités nouvelles pérennisables, les dispositions à prendre pour garantir le devenir des emplois créés lors de l'arrêt de l'aide de l'Etat, l'articulation de cette démarche avec les nombreux dispositifs de soutien à l'insertion des jeunes existants en Rhône-Alpes, et les moyens pour associer les partenaires économiques et sociaux sur le terrain. Pour l'élaboration de son avis, le CESR s'est appuyé sur les contributions que lui ont apportées les représentants des secteurs d'activité concernés : agriculture, environnement, sport, tourisme culture, logement, santé et solidarité, sanitaire et social.

EMPLOI/JEUNE/AIDE FINANCIERE/INSERTION PAR L'EMPLOI

Difficultés de recrutement en Rhône-Alpes : diagnostic et pistes d'action : séance du 20-06-2001

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 2001 - 62 p.,
bibliographie, annexes

Saisine. Données sur la situation de l'emploi et du chômage en France, en Rhône-Alpes et dans les trois secteurs de la mécanique, du bâtiment et de l'hôtellerie - restauration. La notion de pénurie de main-d'oeuvre. Analyse des causes de l'inadéquation formation - emploi. Initiatives et dispositifs nationaux, régionaux ou locaux visant le rapprochement

entre offre et demande d'emploi. Pistes d'action à travers les politiques régionales mobilisables, et propositions de démarches à initier ou à développer.

RECRUTEMENT/OFFRE D'EMPLOI/DEMANDE D'EMPLOI/CHOMEUR/CHOMAGE
RHONE-ALPES

Emploi (L') en milieu rural : séance du 17-11-1998

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1998 - 71 p.,
annexes et bibliographie

Autosaisine. L'avis porte sur la situation de l'emploi en milieu rural : état des lieux, adéquation entre les aides et la localisation des emplois, conditions de réussite pour l'implantation d'emplois en milieu rural d'un point de vue socio-économique. Il propose de renforcer le rôle des Pays dans une région forte, avec un Etat garant des grands équilibres, au sein d'une Europe active face à l'internationalisation des échanges. La stratégie de reconquête pour revitaliser l'espace rural et développer son emploi est basée sur les hommes, le développement des activités et des projets de territoire. Il s'agit de libérer les initiatives pour valoriser tous les atouts des territoires d'une manière durable, et intelligente.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE/POLITIQUE DE L'EMPLOI/AIDE A
L'EMPLOI/DEVELOPPEMENT LOCAL/MILIEU RURAL
RHONE-ALPES

Prévention des causes d'exclusion des emplois des jeunes : séance du 21-05-1997

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1997 - 99 p.,
annexes, 3 Vol.

Auto-saisine. Réalisé par un groupe de travail du CESR, ce rapport s'inscrit dans la continuité du rapport "Emplois 2015". Il présente tout d'abord les causes d'exclusion des emplois, puis les propositions de prévention (relatives à l'éducation et à l'orientation, à la formation professionnelle, au monde de l'emploi, et aux conditions de réussite), et enfin les conditions de mise en oeuvre sur le terrain (importance de l'action de proximité, périmètres et lieux géographiques d'action, rôle de la Région).

PREVENTION/EXCLUSION/EMPLOI/JEUNE/EDUCATION A LA CITOYENNETE/CULTURE
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE/CULTURE/SPORT/ORIENTATION SCOLAIRE ET
PROFESSIONNELLE/FORMATION PROFESSIONNELLE

Rapport (Le) d'évaluation du plan d'accès à la première expérience professionnelle : séance du 16-06-1998

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1998 - 7 p.,
annexes

Saisine. Ce rapport propose d'apprécier l'apport mais aussi les limites du travail du Cabinet Ten Conseil, au regard de quatre objectifs fixés par le cahier des charges de l'évaluation. Le bilan de l'étude a un intérêt majeur, celui de recentrer la réflexion sur un dispositif qui a des atouts à jouer et qui situe bien la place de la Région dans sa mission d'insertion

professionnelle, économique et sociale des jeunes.

EVALUATION DES POLITIQUES REGIONALES/REGION RHONE-ALPES/JEUNE/INSERTION
PROFESSIONNELLE/PAPEP

URBANISME-
HABITAT

Evaluation (L') de la politique de l'habitat de la Région Rhône-Alpes :
séance du 22-05-1996

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1996 - 6 p.,
annexes

Saisine. La place et le rôle de la Région, notamment parmi les différents acteurs du
logement en Rhône-Alpes ; la prise en compte des enjeux et des besoins en matière
d'habitat dans la région, ainsi que leur évolution ; les moyens de la politique régionale de
l'habitat.

HABITAT/LOGEMENT/REGION RHONE-ALPES/EVALUATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES LOCALES/POLITIQUE REGIONALE

Politique (La) régionale de soutien à la cohésion urbaine : séance du 25-
03-1999

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes
Conseil économique et social régional Rhône-Alpes : CESR Rhône-Alpes, 1999 - 9 p.,
annexes

Saisine. Le CESR formule les axes d'intervention qui lui paraissent les plus pertinents pour
une politique régionale de soutien à la cohésion urbaine. Pour cela il s'est appuyé sur les
réflexions menées au sein de la commission "Cadre de vie" lors de la parution du Rapport
Sueur, sur les orientations du budget régional et sur les premiers éléments que fait ressortir
l'évaluation des articles 17, 18, 19 du Contrat de Plan.

POLITIQUE DE LA VILLE

Contacts :

Marie-Caroline WUILLOT, documentaliste
04 72 59 49 80

Marie-Pierre VEYRET, aide documentaliste
04 72 59 47 53